

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-513089

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e) 23752			
Matricule : 7599			
Société : RAM			
<input checked="" type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Pensionné(e) <input type="checkbox"/> Autre : ABOU EL HOUDA WIJAM			
Nom & Prénom : ABOU EL HOUDA WIJAM			
Date de naissance : 18/10/1962			
Adresse : B.d AL ARZ IMM "C" appart "1" Résidence AL ARZ Hay Riad			
Tél. : 0537 63 38 22 Total des frais engagés : 1000000000 Dhs			

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : MUPRAS			
Date de consultation : 23/10/2020			
Nom et prénom du malade : Abdel Haf Age : 55			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Maladie chronique			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Maladie chronique			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle. 14 Mars 2020			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
ACCUEIL
Fait à : Rabat
Signature de l'adhérent(e) : **Signature**
Le : 23/01/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/11/06	C		30000	INP 31/12/06

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NOONOUZ Dr. SAADOUUI Hicham Pharmacien R. Al Arz, Imr D. Av. Al Arz, Hay Ryed Casablanca - Maroc	23/01/2020	18.26,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

74786/120514-1/AMM 12/14DM/21/NRQ

6 118001 160457
JANUVIA® 100 mg
Boîte de 28 Comprimés pelliculés
Distribué par MSD Maroc
P.P.V : 393,00 DH

Retards de croissance

74786/120514-1/AMM 12/14DM/21/NRQ

6 118001 160457
JANUVIA® 100 mg
Boîte de 28 Comprimés pelliculés
Distribué par MSD Maroc
P.P.V : 393,00 DH

74786/120514-1/AMM 12/14DM/21/NRQ

6 118001 160457
JANUVIA® 100 mg
Boîte de 28 Comprimés pelliculés
Distribué par MSD Maroc
P.P.V : 393,00 DH

الحص بالص

Rabat, le

78,70

23/01/2020

44,70

ABOUELHOUDA WIAM

78,70 • Diamicron 60mg

44,70 1 comprimé, matin, pendant 3 mois

28,00 x 3 • Glucophage 1000 mg

1 comprimé, soir, pendant 3 mois

393,00 x 3 • Januvia 100 mg

1 comprimé, midi, pendant 3 mois

146,60 x 3 • mycoster vernis à angle

1 application par jour pendant 3 mois

1826,20

PHARMACIE KOUNOUZ
Dr. SAADAOUI Hicham

Pharmacien

Rés. Al Arz, Imm D. Av. Al Arz, Hay Ryad

Retards de croissance
Maladies de l'appareil digestif
Obésité et diabète
Nutrition et supplémentation
Spécialiste en diabète et diabétologie
Dr. YAGOURI

LOT 191499
EXP 10/2022
PPV 28.00DH

LOT 191499
EXP 10/2022
PPV 28.00DH

LOT 191499
EXP 10/2022
PPV 28.00DH

مارة 9 - زنقة جبل بوبيلان شارع فال ولد عمير - أكدال - الرباط
N° 11, 1er étage, Imm. 9 - Rue Jbel Bouiblane - Avenue Fal C

Tél : +212 (0) 537 67 09 62 / E-mail: dr.noussaima@gmail.com

Maphar
Km 10, Route Côtier 111,
Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
Mycoster 8% sol 13ml
P.P.V : 146,60 DH

6 118001 182589

Maphar
Km 10, Route Côtier 111,
Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
Mycoster 8% sol 13ml
P.P.V : 146,60 DH

6 118001 182589

Maphar
Km 10, Route Côtier 111,
Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
Mycoster 8% sol 13ml
P.P.V : 146,60 DH

6 118001 182589